



Comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine
Message du président du comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine

Madame, Monsieur,

Au nom des membres du comité d'examen indépendant (CEI), je suis heureux de présenter le rapport annuel 2024 à l'intention des porteurs et porteuses de titres des fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Ce rapport décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Au cours de la dernière année, un certain nombre de points importants ont été soumis à l'examen des membres du CEI afin qu'ils puissent formuler des recommandations et les approuver. Ces points sont expliqués de façon détaillée dans les pages qui suivent.

Les membres du CEI, dont la liste figure dans le rapport, possèdent une vaste expérience professionnelle pour l'exercice de leurs fonctions.

Alors qu'ils présentent ce rapport annuel aux porteurs et porteuses de titres, les membres du CEI aimeraient souligner l'importante contribution du gestionnaire et de ses représentants au bon fonctionnement des activités courantes du CEI. Nous avons plus précisément apprécié les renseignements complets et détaillés qu'ils nous ont fournis, la compétence des cadres supérieur(e)s et leur empressement à répondre à nos demandes d'information et à donner suite à nos recommandations.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Kelvin Shepherd

Président du comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine

Le 29 juin 2024

Rapport annuel 2024 à l'intention des porteurs et porteuses de titres des fonds d'IG Gestion de patrimoine

Aux porteurs et porteuses de titres,

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds communs de placement d'IG Gestion de patrimoine¹ (collectivement, les « Fonds » et individuellement, un « fonds ») est régi par les dispositions de la Norme canadienne (NC) 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (« NC 81-107 »). Les Fonds sont gérés par la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (la « SGIIG », ou le « gestionnaire »). La SGIIG est aussi le conseiller en valeurs de certains des Fonds, comme il est indiqué dans les prospectus des Fonds. Selon la NC 81-107, le CEI a pour mandat d'examiner les situations de conflit d'intérêts potentiel qui lui sont soumises par la SGIIG à l'égard des Fonds, et de formuler des recommandations ou de donner son approbation, selon la nature de la situation. Une « situation de conflit d'intérêts potentiel » est une situation où une personne raisonnable considérerait que la SGIIG, ou une entité liée à la SGIIG, a un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec la capacité de celle-ci d'agir de bonne foi dans l'intérêt des Fonds. Dans chaque cas où une situation de conflit d'intérêts potentiel est relevée et soumise à son examen, le CEI doit déterminer si la mesure proposée par la SGIIG produirait un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Au moins une fois par année, le CEI revoit aussi l'efficacité et l'adéquation des politiques de la SGIIG qui ont trait aux Fonds et fait lui-même l'évaluation de son indépendance, de son efficacité et de sa rémunération.

Membres du comité d'examen indépendant

La totalité des membres du CEI sont indépendant(e)s du gestionnaire. Chaque membre est un(e) dirigeant(e) d'expérience ayant les compétences nécessaires pour exercer ses fonctions.

Le CEI est entré en fonction le 1^{er} novembre 2007. Les noms des membres du CEI sont présentés ci-dessous. M. Louis-Daniel Gauvin a été nommé pour la première fois le 19 avril 2018. M. Kelvin Shepherd a été nommé pour la première fois le 18 juillet 2019. Chacun d'eux a par la suite été reconduit avec l'accord du gestionnaire. M. Kelvin Shepherd a été nommé président du comité le 13 mai 2022.

Nom et Lieu de résidence	Date de nomination ou de renouvellement de la nomination	Date de fin du mandat
Kelvin Shepherd (président) Winnipeg (Manitoba)	31 juillet 2022	31 juillet 2025
Louis-Daniel Gauvin Mont-Royal (Québec)	30 avril 2024	30 avril 2025
Wendy Rudd Toronto (Ontario)	14 septembre 2021	14 septembre 2024
Lee Bennett Toronto (Ontario)	15 septembre 2022	15 septembre 2025

1 Reportez-vous à l'annexe A pour consulter la liste des fonds communs de placement d'IG Gestion de patrimoine, qui comprennent les fiducies d'investissement à participation unitaire d'IG Gestion de patrimoine, les fonds offerts dans le cadre du programme de gestion de l'actif Profil^{MC}, et les fonds d'IG Gestion de patrimoine non destinés aux épargnants, tous ces fonds ayant pour fiduciaire la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Indépendance des membres du CEI

À la date du présent rapport, les membres du CEI ne détenaient pas, au total, en propriété véritable, directement ou indirectement, i) plus de 10 % des parts ou des actions des séries ou catégories de chaque fonds; ii) plus de 0,01 % des actions avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire ou; iii) plus de 0,01 % des actions avec droit de vote d'une personne ou d'une entreprise fournissant des services aux Fonds ou au gestionnaire.

À la date du présent rapport, aucun des membres du CEI ne siège à un comité d'examen indépendant de fonds communs de placement autres que ceux des Fonds ni n'entretient de relation qui permettrait de douter de son indépendance.

Rémunération et indemnités

Pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, la rémunération globale versée par les Fonds aux membres du CEI s'est établie à 306 070,00 \$. Cette somme est répartie proportionnellement parmi chacune des séries des Fonds, en fonction de l'actif net moyen pour la période visée, que le gestionnaire estime juste et équitable pour les Fonds. En date du présent rapport, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle de 50 000 \$ (60 000 \$ pour le président) et chaque membre reçoit des honoraires supplémentaires pour chacune des assemblées auxquelles il participe, ainsi que le remboursement de frais raisonnables qu'il doit engager dans l'exécution de ses tâches. Aucun montant n'a été versé aux membres du CEI à titre d'indemnité au cours de la période.

Une fois par année, les membres du CEI fixent leur propre rémunération en tenant compte des recommandations du gestionnaire et des facteurs suivants :

1. l'intérêt des Fonds et des porteurs et porteuses de titres;
2. les pratiques exemplaires du secteur;
3. le nombre, la nature et la complexité des Fonds; et
4. la nature et l'importance de la charge de travail de chacun et chacune des membres du CEI, notamment le temps qu'ils et elles sont censé(e)s consacrer à leurs fonctions.

Mandat

Le mandat du CEI est d'analyser les situations de conflit d'intérêts potentiel qui lui sont soumises par le gestionnaire ainsi que de donner des conseils impartiaux et de formuler des recommandations ou de donner son approbation, selon la nature du conflit d'intérêts, après avoir déterminé si la démarche proposée allait ou non produire un résultat juste et raisonnable pour les Fonds ou pour un fonds en particulier, selon le cas. Par exemple, le CEI :

- examine les situations de conflit d'intérêts potentiel que lui soumet le gestionnaire à des fins de recommandation ou d'approbation;

- communique au gestionnaire des instructions permanentes afin qu'il adopte un certain nombre de mesures continues à l'égard de certains types de conflits d'intérêts qui sont susceptibles de se produire régulièrement (pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Instructions permanentes », ci-après);
- approuve certaines ententes et opérations concernant le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, en vertu de la dispense accordée par les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières; et
- examine toute autre question qui lui est soumise conformément à la NC 81-107.

Le CEI remplit son mandat en ayant pleinement conscience de son obligation de déclarer à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent toute situation où le gestionnaire aurait agi à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts potentiel d'une manière non conforme à la législation sur les valeurs mobilières ou sans respecter une condition imposée par le CEI dans sa recommandation ou son approbation.

Sommaire des situations de conflit d'intérêts potentiel

Conformément à la NC 81-107, le CEI a le devoir de faire des recommandations précises ou de donner des approbations relativement aux situations de conflit d'intérêts potentiel qui lui ont été soumises par le gestionnaire. En pareil cas, après examen du plan d'action proposé par le gestionnaire, le CEI a le devoir de vérifier si les opérations proposées produiraient un résultat juste et raisonnable pour le ou les fonds visés.

Approbations particulières

Pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation du CEI pour aller de l'avant avec les propositions suivantes :

- **Placements proposés.** Le 18 mai 2023, le gestionnaire a proposé de recevoir des allocations de Northleaf Private Equity Credit III (« NPC III ») par l'intermédiaire de Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada, Fonds de dividendes IG Mackenzie, Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie, Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie - IG Mandat privé, Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie, Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie, Fonds d'obligations mondiales Mackenzie - IG Mandat privé, Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie, Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie et Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie. Le gestionnaire a soumis le placement proposé au CEI parce que i) une société affiliée au gestionnaire détenait une participation substantielle dans Northleaf et ii) un actionnaire majoritaire du gestionnaire devrait avoir une participation importante dans NPC III. Suite à l'examen des renseignements fournis par le gestionnaire, le CEI a approuvé la proposition.

➤

Recommandations précises

Pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, les situations de conflit d'intérêts potentiel suivantes ont été expressément soumises au CEI par le gestionnaire. Dans tous les cas, le CEI a recommandé d'aller de l'avant avec l'opération proposée, après avoir jugé qu'elle produirait un résultat juste et raisonnable pour le ou les fonds visés :

► **Placement proposé.** Le 19 juin 2023, le gestionnaire, par l'intermédiaire du Fonds privé d'actions canadiennes Profil, a proposé d'investir dans le IG Wealth Custom Canadian Private Equity Program géré par Northleaf. Le gestionnaire a soumis le placement proposé au CEI parce qu'une société affiliée au gestionnaire détenait une participation substantielle dans Northleaf. Après avoir examiné les renseignements fournis par le gestionnaire, le CEI a déterminé que la proposition produirait un résultat juste et raisonnable pour le Fonds privé d'actions canadiennes Profil.

► **Placement proposé.** Le 15 novembre 2023, le gestionnaire, par l'intermédiaire du Fonds privé d'actions internationales Profil, a proposé d'investir dans le IG Wealth Custom Canadian Private Equity Program géré par Northleaf. Le gestionnaire a soumis le placement proposé au CEI parce qu'une société affiliée au gestionnaire détenait une participation substantielle dans Northleaf. Après avoir examiné les renseignements fournis par le gestionnaire, le CEI a déterminé que la proposition produirait un résultat juste et raisonnable pour le Fonds privé d'actions internationales Profil.

Instructions permanentes

Le CEI a donné au gestionnaire des instructions permanentes qui obligent ce dernier à se conformer à ses politiques et procédures connexes relativement aux situations de conflit d'intérêts potentiel et à lui en faire rapport. Au moins une fois par année, le gestionnaire procède à un examen et à une évaluation de ces politiques et procédures et en fait rapport au CEI.

Approbatons et instructions permanentes

Durant la période, le gestionnaire s'est appuyé sur les approbations et les instructions permanentes du CEI pour investir dans les titres d'émetteurs reliés aux fonds. À défaut d'une telle approbation du CEI, les Fonds n'auraient pas pu procéder à ces investissements. À titre explicatif, un émetteur relié à un fonds est un émetteur qui détient une quantité substantielle de titres du gestionnaire (plus de 20 % des titres avec droit de vote émis par le gestionnaire) ou un émetteur dans lequel un(e) porteur(se) important(e) de titres émis par le gestionnaire détient un intérêt substantiel (plus de 10 % des titres avec droit de vote émis par le gestionnaire), ou un émetteur dont un(e) administrateur(trice) ou un haut(e) dirigeant(e) est aussi un(e) administrateur(trice) ou un(e) haut(e) dirigeant(e) du gestionnaire de portefeuille ou d'une société affiliée à celui-ci.

L'instruction permanente à ce sujet exige du gestionnaire qu'il se conforme à la Politique relative au placement de titres d'un émetteur relié, fasse périodiquement rapport de son respect de celle-ci en joignant à ses rapports les attestations idoines de la part des gestionnaires de portefeuille concernés, et signale en temps opportun toute violation importante de la Politique ou exception à celle-ci.

Durant la période, le gestionnaire s'est appuyé sur les approbations et les instructions permanentes du CEI pour mener des opérations entre fonds (aussi appelées opérations croisées). Une opération entre fonds se produit quand un fonds achète des titres en portefeuille d'un autre fonds ou lui en vend. L'instruction permanente à ce sujet exige du gestionnaire qu'il se conforme à la politique applicable et signale en temps opportun toute violation importante de la politique ou exception à celle-ci.

Recommandations et instructions permanentes

À la suite des examens menés par le CEI au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2024, le gestionnaire s'est appuyé sur les recommandations favorables et les instructions permanentes du CEI pour ce qui est des situations de conflit d'intérêts potentiel régies par les politiques suivantes :

Politique	Description
Politique sur la répartition des frais	Cette politique régit la répartition des dépenses permises aux fonds communs de placement et vise à assurer le caractère juste et raisonnable de cette répartition.
Politique sur les opérations croisées	Cette politique assure la conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables aux opérations entre les fonds d'investissement et les autres comptes qu'elle régit.
Politique sur la comptabilité des gains et des pertes des fonds	Cette politique régit la correction des erreurs survenues dans le calcul du prix des parts ou actions d'un fonds, dans la gestion des opérations des investisseurs et investisseuses et dans la négociation des titres en portefeuille d'un fonds de placement.
Politique sur les transactions personnelles des initiés et initiées des fonds	Cette politique régit les opérations personnelles des particuliers qui ont accès à des renseignements d'initié(e) sur un fonds.
Politique de placement des fonds de fonds	Cette politique régit les situations de conflits d'intérêts qui surviennent lorsque des fonds communs de placement gérés ou conseillés par la SGIIG ou par un membre de son groupe investissent dans d'autres fonds communs de placement également gérés ou conseillés par la SGIIG ou par un membre de son groupe.
Politique sur le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie	Cette politique a pour objectif de veiller à ce que le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie soit géré conformément à la Norme canadienne 81-102 – Fonds d'investissement et à l'ordonnance de dispense rendue le 26 mai 2009 par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et ses modifications, permettant au fonds d'acheter, de vendre et de détenir des biens immobiliers.
Code de conduite IGM	Cette politique régit les activités des employé(e)s et administrateurs(trices) du gestionnaire.
Politique sur les placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la SGIIG	Cette politique a pour objectif d'assurer que tous les placements des Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la SGIIG, conformément à la Loi nationale sur l'habitation, sont effectués de manière à gérer adéquatement tout conflit d'intérêts potentiel inhérent à ce type de placement et d'une manière conforme aux règlements applicables et à toute dispense.

Politique sur les placements dans des prêts hypothécaires émis par la SGIIG	Cette politique vise à assurer un traitement équitable dans la fourniture de prêts hypothécaires aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine, entre les Fonds et les autres acquéreurs potentiels de prêts hypothécaires émis par la SGIIG, et à veiller à ce que les placements dans les prêts hypothécaires IG par les Fonds soient effectués conformément aux règlements applicables et à toute dispense.
Politique relative aux investissements dans des fonds négociés en bourse de parties liées	Cette politique régit les placements par un fonds d'investissement géré par IG (qu'il s'agisse d'un fonds commun de placement conventionnel ou d'un fonds négocié en bourse) dans un fonds négocié en bourse géré par IG.
Politique sur les placements dans les titres d'une société liée	Cette politique vise à s'assurer que les fonds d'investissement gérés par la SGIIG se conforment à la Norme canadienne 81-107 – Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la détention des titres émis par une société liée.
Politique sur les transactions personnelles	Cette politique régit les opérations personnelles des particuliers qui ont accès ou accessoirement à des renseignements de première main sur le portefeuille des fonds.
Politique sur la divulgation de l'information sur les portefeuilles	Cette politique régit la communication d'information au sujet des placements d'un fonds.
Politique sur la surveillance des transactions à court terme	Cette politique régit la surveillance des activités potentiellement nuisibles d'investisseurs et d'investisseuses.
Politique sur la surveillance des sous-conseillers en valeurs	Cette politique régit la surveillance des gestionnaires de portefeuille externes des fonds.
Politique sur l'évaluation	Cette politique encadre les services d'évaluation de la valeur du portefeuille de placements d'un fonds.

Des exemplaires gratuits du présent rapport peuvent être obtenus en envoyant un courriel à IG Gestion de patrimoine, à l'adresse contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français) ou contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais), ou en composant le 1-800-661-4578 (au Québec seulement) ou le 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou en allant sur le site www.ig.ca ou www.sedar.com.

Cordialement,

Kelvin Shepherd, président
Lee Bennett
L.-Daniel Gauvin
Wendy Rudd

Le comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine
29 juin 2024

Annexe A – Fonds communs de placement d'IG Gestion de patrimoine

Fonds communs de placement d'IG Gestion de patrimoine visés par le présent rapport :

LISTE DES FONDS – AU 31 MARS 2024

Programme Profil

Fonds privé de répartition active Profil^{MC} I
Fonds privé de répartition active Profil^{MC} II
Fonds privé de répartition active Profil^{MC} III
Fonds privé de répartition active Profil^{MC} IV
Fonds privé de placements alternatifs Profil^{MC}
Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil^{MC}
Fonds privé d'actions canadiennes Profil^{MC}
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil^{MC} – Équilibré canadien à revenu fixe
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil^{MC} – Équilibré canadien neutre
Fonds privé de marchés émergents Profil^{MC}
Fonds privé de FNB Profil^{MC}
Fonds privé de titres à revenu fixe Profil^{MC}
Fonds privé d'actions internationales Profil^{MC}
Fonds privé à faible volatilité Profil^{MC}
Portefeuille d'actions mondiales Profil^{MC}
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil^{MC}
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil^{MC}
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil^{MC}
Fonds privé d'actions américaines Profil^{MC}

Portefeuilles Action climat IG

Portefeuille Action climat IG – Actions mondiales
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial d'actions
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial à revenu fixe
Portefeuille Action climat IG – Équilibré mondial neutre

Portefeuilles Patrimoine IG

Portefeuille fondamental IG – Équilibré
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu
Portefeuille fondamental IG – Croissance
Portefeuille fondamental IG – Revenu
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu
Portefeuille fondamental IG – Revenu plus
Portefeuille Pilier IG
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions principalement canadiennes
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré canadien neutre
Portefeuille à croissance gérée IG – Actions mondiales
Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial d'actions

Portefeuille à croissance gérée IG – Équilibré mondial neutre
Portefeuille à versements gérés IG
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG
Portefeuille équilibré à risque géré IG
Portefeuille accent croissance à risque géré IG
Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG
Portefeuille accent revenu à risque géré IG
Portefeuille pour contribuables américains IG – Actions mondiales
Portefeuille pour contribuables américains IG - Équilibré mondial d'actions
Portefeuille pour contribuables américains IG - Équilibré mondial à revenu fixe
Portefeuille pour contribuables américains IG – Équilibré mondial neutre

Fonds non offerts aux épargnants

Fonds en gestion commune d'actions américaines petite capitalisation Aristotle – IG
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG I
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG II
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG III
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV
Fonds en gestion commune d'actions internationales BlackRock – IG
Fonds d'actions internationales à faible volatilité BlackRock - IG Mandat privé
Fonds d'actions chinoises China AMC – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II
Fonds en gestion commune d'obligations canadiennes Mackenzie – IG
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG
Fonds de couverture d'actions Mackenzie - IG Mandat privé
Fonds d'actions Mackenzie – IG
Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune mondial lié à l'inflation Mackenzie – IG
Fonds de revenu Mackenzie – IG
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Mackenzie – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions à faible volatilité de marchés émergents Mackenzie – IG

Fonds en gestion commune d'actions américaines à faible volatilité Mackenzie – IG
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG
Fonds en gestion commune d'obligations mondiales PIMCO – IG
Fonds en gestion commune à revenu élevé Putnam – IG
Fonds Leaders de la durabilité Putnam – IG Mandat privé
Fonds de croissance É.-U. Putnam – IG Mandat privé
Fonds de solutions climatiques Rockefeller – IG Mandat privé
Fonds d'impact mondial T. Rowe Price – IG Mandat privé
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé

Fiducie d'investissement à participation unitaire

Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman
Fonds d'actions internationales IG BlackRock
Fonds d'actions canadiennes IG FI
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan II
Fonds ISR IG Mackenzie Betterworld
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie
Fonds d'actions canadiennes de dividendes et de revenu IG Mackenzie
Fonds d'actions canadiennes IG Mackenzie
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie
Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie
Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II
Fonds de dividendes IG Mackenzie
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie
Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie
Fonds mondial Produits de consommation IG Mackenzie
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie
Fonds mondial IG Mackenzie II
Fonds mondial Soins de santé IG Mackenzie
Fonds mondial Infrastructure IG Mackenzie
Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie
Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie II
Fonds mondial Métaux précieux IG Mackenzie
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie II
Fonds de revenu fixe à rendement élevé IG Mackenzie
Fonds de revenu IG Mackenzie
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie
Fonds européen IG Mackenzie Ivy
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie
Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie

Fonds international Pacifique IG Mackenzie
Fonds international Pacifique IG Mackenzie II
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie
Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Actions mondiales
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial d'actions
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial à revenu fixe
Fonds en dollars US IG Mackenzie – Équilibré mondial neutre
Fonds d'actions américaines IG Mackenzie
Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie
Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie
Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie II
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price

Portefeuilles d'épargne-études à date cible IG

Portefeuille d'épargne-études Cible 2030 IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2035 IG
Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG
Portefeuille Nouveaux diplômés IG

Comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine –
Rapport aux porteurs et porteuses de titres 2024 © Groupe Investors Inc.
2024 (06/2024)

^{MC} Marque de commerce de Société financière IGM Inc., utilisée sous licence
par ses filiales.